



# **C HAMPIONNAT JUMPING TOUR 31 PONEY**



**Poney 3, Poney 2, Poney E2, Poney I,  
Poney E1, Poney Elite, As Poney 2 et As Poney I  
Saison 2020**

## **1- OBJECTIFS**

Ce circuit a pour objectif de décerner les titres de Champion Départemental en CSO Poney et de préparer les cavaliers aux épreuves qui leurs seront proposées aux Championnats de France.

## **2- CONDITIONS GENERALES**

Le Championnat Départemental CSO Poney se déroulera sur la base d'un circuit départemental de cinq étapes maximum ; tel que défini dans le Règlement des Compétitions ; une étape finale clôturera ce circuit.

## **3- EPREUVES**

Les épreuves concernées sont les suivantes :

- Poney 3
- Poney 2 B/C/D
- Poney E2 et E1
- Poney 1 B/C/D
- Poney Elite B/C/D
- As Poney 2 C/D
- As Poney 1
- As Poney Elite

## **4- PARTICIPANT / CLASSEMENT**

Les points obtenus lors de ces épreuves seront coefficient 2 pour le classement permanent FFE et les qualifications pour le Generali Open de France Poney.

### **4.1- CONDITIONS DE PARTICIPATION**

- Un même couple ne peut être sur le podium (1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>) d'un championnat départemental que dans un indice (l'indice le plus élevé de ses participations s'il n'a rien précisé au Président du Jury lors de la Finale).

- Dans le cas de plusieurs passages dans un championnat avec des équidés différents, le cavalier doit impérativement annoncer avant le début de l'épreuve au Président du Jury avec quel équidé il concourt pour le Championnat Départemental.
- Un cavalier peut concourir deux championnats départementaux différents maximum, avec obligatoirement deux équidés différents.
- La domiciliation sportive du concurrent est définie par le club d'appartenance de la licence du cavalier au jour de la clôture des engagements ou par l'adresse de son domicile personnel figurant sur sa licence.
  - Un cavalier licencié hors département mais résidant en Haute-Garonne et souhaitant participer au Championnat Départemental doit obligatoirement justifier l'adresse de son domicile auprès du Président du Jury avant le début de ses épreuves.

**Le règlement du Championnat Départemental sera considéré comme approuvé par tous les concurrents (et leur coach) engagés sur le concours après la clôture des engagements.**

#### **4.2- CLASSEMENT**

Le classement du Championnat Départemental sera établi au cumul des différentes étapes labélisées et après participation à la Finale du circuit. Pour les concours étapes organisés sur deux jours, seules les épreuves du deuxième jour seront prises en compte pour le classement.

Les points seront affectés selon le barème suivant aux cavaliers figurant au classement de l'épreuve dans le 1<sup>er</sup> quart : 1<sup>er</sup> – 20pts, 2<sup>ème</sup> – 18pts, 3<sup>ème</sup> – 17pts, 4<sup>ème</sup> – 16pts, 5<sup>ème</sup> 15pts.....

Dans le cas de plusieurs passages dans la même épreuve, seule la meilleure performance sera prise en compte pour l'attribution des points.

La participation à la Finale est obligatoire pour figurer au classement du Championnat Départemental. Les points obtenus lors de cette Finale seront doublés. En cas d'égalités de point pour le podium (1<sup>er</sup>/2<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup>), le classement de l'épreuve Finale servira à départager les cavaliers ex-aequo.

Le classement provisoire de chaque indice sera disponible sur le site internet du CDE31 après chaque étape.

#### **4.3- CIRCUIT Occitanie Tour Club**

L'ensemble des étapes du circuit PJT 31 seront prises en compte pour les qualifications et classement du circuit régional OTC.